

DÉCLARATION DEVANT LE CONSEIL DE SÉCURITÉ

**PAR L'AMBASSADEUR CHEIKH NIANG
PRÉSIDENT DU COMITÉ POUR L'EXERCICE DES DROITS
INALIÉNABLES DU PEUPLE PALESTINIEN**

**DÉBAT PUBLIC
SUR LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT, Y COMPRIS
LA QUESTION PALESTINIENNE**

New York, le 25 avril 2023

Monsieur le Président,

Mesdames les ambassadrices, Messieurs les ambassadeurs,

Mesdames et Messieurs,

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien souhaite la bienvenue à Son Excellence Monsieur Sergey Lavrov, le Ministre russe des affaires étrangères, et félicite la Fédération de Russie de la compétence avec laquelle elle préside les travaux du Conseil du sécurité ce mois-ci.

Je remercie le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour la processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, de son exposé et de ses efforts inlassables.

Mesdames les ambassadrices, Messieurs les ambassadeurs,

Mesdames et Messieurs,

Comme l'en a prié l'Assemblée générale, le Comité célébrera le 15 mai le soixante-quinzième anniversaire de la Nakba, qui servira à rappeler l'injustice historique infligée au peuple palestinien et la dette active de la communauté internationale envers lui et envers les plus de 5,8 millions de réfugiés qui sont immatriculés auprès de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). C'est aussi l'occasion de rappeler l'occupation israélienne qui dure depuis près de 56 ans et dont nous

n’entrevoions toujours pas la fin, comme le révèlent les débats inquiétants qui se tiennent en Israël au sujet de la possibilité d’annexions et de colonisations futures du Territoire palestinien occupé.

Le Comité note avec préoccupation l’adoption par Israël, le 21 mars 2023, d’un amendement à la loi sur le désengagement de 2005 qui ouvre la voie au rétablissement par Israël de l’ancienne colonie de Homesh en Cisjordanie. Il demande de nouveau la cessation complète et immédiate de toutes les activités d’implantation et rappelle à Israël que toutes les colonies sont illégales, indépendamment de leur statut au regard du droit israélien, et que ces actes contreviennent à la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité et compromettent gravement tout effort visant à trouver une solution juste au conflit.

Mesdames les ambassadrices, Messieurs les ambassadeurs,

Mesdames et Messieurs,

Cette année, le Ramadan a coïncidé avec la Pâque juive et Pâques. Cela devrait être un moment de réflexion pacifique et de célébration. Malheureusement, des tensions ont éclaté lorsque les forces de sécurité israéliennes sont entrées dans la salle de prière Al-Qibli de la mosquée Al-Aqsa à Jérusalem-Est au cours d’une démonstration de force, durant ces fêtes. Elles ont employé des grenades cataplexiantes, des matraques, des fusils et des balles en caoutchouc à noyau métallique pour déloger les fidèles palestiniens, faisant 44 blessés parmi les Palestiniens et 2 parmi

les agents de police israéliens, ainsi que des dégâts matériels dans ce lieu saint.

Quelque 440 Palestiniens ont été arrêtés avant d'être relâchés et interdits d'entrée à Al-Aqsa pendant le reste du mois du ramadan. Le 5 avril, le Bureau du Comité a publié une déclaration dénonçant le raid, qui a été vu dans le monde entier et suscité une condamnation générale. De plus, comme de coutume, Israël a imposé des restrictions à la participation à la Pâque orthodoxe le 16 avril et employé une force excessive contre les fidèles chrétiens, citant des préoccupations de sécurité.

Le Comité condamne la violence à l'intérieur de la salle de prière Al-Qibli et rappelle à Israël l'importance de préserver le statu quo historique dans les lieux saints et de respecter le rôle particulier du Royaume hachémite de Jordanie et du Waqf.

Le Comité condamne vigoureusement les propos scandaleux tenus par le Ministre israélien des finances, niant l'existence du peuple palestinien et demandant le « rasage » du village palestinien de Houara en Cisjordanie occupée, après le déchaînement de violence de colons extrémistes, qui ont tué un Palestinien et occasionné des dégâts considérables à des biens palestiniens, dont des dizaines d'habitations, à la suite du meurtre de deux Israéliens. Le Comité exhorte Israël à respecter le droit international, notamment la quatrième Convention de Genève, et

à s'acquitter de ses obligations en tant que Puissance occupante, notamment sur le plan de la protection de la population civile.

Nous demandons aux dirigeants politiques, aux chefs religieux et aux notables de tous bords de rejeter les propos incendiaires et les actes de provocation et de s'abstenir de toute mesure susceptible d'accroître les tensions. Les tirs indiscriminés de roquettes sur la population civile sont également inadmissibles et doivent cesser. Nous nous félicitons de l'action de médiation menée par le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour désamorcer la situation et exhortons toutes les parties à s'employer à réduire les tensions.

Alors que la communauté internationale se prépare à commémorer la Nakba de 1948, Israël continue d'asseoir son occupation du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, par la création incessante d'avant-postes illégaux, la poursuite des colonies, les saisies et la démolition de 331 structures, dont celles financées par des donateurs, et le déplacement de 388 personnes, dont 89 femmes et 197 enfants. Au mépris flagrant de la communauté internationale et des appels lancés par ses propres amis, Israël a fait avancer les plans relatifs à plus de 7 200 unités de logement, dont quelque 4 000 au cœur de la Cisjordanie occupée.

Les agissements d'Israël en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, dénotent ce que bon nombre qualifient de Nakba persistante, sous forme de spoliations, de déplacements et de déni des

droits du peuple palestinien. La communauté internationale se doit d'agir sur le champ.

À cet égard, le Comité se félicite des résolutions de la cinquante-deuxième session du Conseil des droits de l'homme du 4 avril 2023 sur la question de Palestine A/HRC/52/L.42 sur les colonies de peuplement israéliennes et A/HRC/52/L.32 sur le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, et demande qu'elles soient appliquées.

Mesdames les ambassadrices, Messieurs les ambassadeurs,

Mesdames et Messieurs,

Le Comité se félicite des réunions de haut niveau qui se sont déroulées à Aqaba et à Charm el-Cheikh avec la participation de représentants de l'Égypte, d'Israël, de la Jordanie, de l'État de Palestine et des États-Unis d'Amérique, qui se sont déclarés déterminés à faire avancer la sécurité, la stabilité et la paix, comme énoncé dans le communiqué conjoint. Nous espérons que des mesures concrètes et vérifiables seront prises pour régler la crise.

Le Comité rappelle l'importance de l'unité palestinienne, sur la base de l'accord de réconciliation d'Alger, visant à faire avancer les aspirations nationales et à faciliter une mobilisation en faveur d'un règlement de la question de Palestine.

Au nom du Comité, je voudrais lancer un ferme appel au Conseil de sécurité pour qu'il fasse preuve de la volonté nécessaire et agisse pour

protéger le peuple palestinien par des mesures visant à garantir sa sécurité humaine face aux agressions et aux violations constantes de ses droits humains par la Puissance occupante. Le Comité rappelle à ce propos les appels qu'il avait lancés à tous les États Membres en faveur d'un financement durable de l'UNRWA qui est fondamental pour assurer le bien-être et les moyens de subsistance des réfugiés de Palestine et la stabilité régionale globale.

Le Comité estime qu'une paix juste et durable ne peut être obtenue que par la voie de la cessation de l'occupation israélienne, de la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris les réfugiés de Palestine, et de la mise en place de la solution des deux États, conformément au droit international et aux accords antérieurs, qui déboucheront sur l'indépendance de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Je vous remercie.